**Zeitschrift:** Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

**Herausgeber:** Staatskanzlei des Kantons Bern

**Band:** - (2002)

**Heft:** [2]: Rapport de gestion : rapport

**Vorwort:** Avant-propos du Conseil-exécutif : 2002 - Stratégie pour le futur

**Autor:** Zölch-Balmer / Nuspliger

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

## Avant-propos du Conseil-exécutif 2002 – Stratégie pour le futur

L'année a été marquée par l'Examen stratégique des prestations publiques ESPP, qui a consisté à remettre en question de manière systématique l'ensemble des prestations fournies par le canton. Ces travaux de réflexion avaient pour but, en prenant appui sur la rupture avec le cercle infernal des déficits à la fin des années 90, de parvenir à l'assainissement de la dette, qui se situe à un niveau exceptionnellement élevé, et à sa réduction substantielle. Les travaux se sont déroulés dans un contexte difficile. Grâce aux mesures prévues dans le rapport ESPP, il sera cependant possible d'atteindre l'objectif consistant à stabiliser la dette à partir de l'année 2005 et à la réduire de 100 millions de francs au moins par année à partir de l'année 2006. Le dialogue avec le Grand Conseil a permis de franchir diverses étapes dans le processus d'assainissement.

En même temps que le rapport ESPP, le Conseil-exécutif a adopté le programme gouvernemental de législature 2003–2006, les grandes lignes de sa stratégie pour la nouvelle législature. Aux yeux du Conseil-exécutif, la volonté de préserver pour toutes les générations l'attrait de la place économique et la qualité de vie que peut offrir le canton de Berne, même en y consacrant des moyens publics plus modestes, est prioritaire. Pour y parvenir, il veut désendetter le canton de Berne, renforcer la croissance économique et se laisser guider par les impératifs du développement durable. Le Conseil-exécutif s'est ainsi doté d'une stratégie clairement énoncée pour entrer dans la nouvelle législature.

Un grand nombre de projets importants ont été menés à terme dans l'année écoulée ou fait des avancées notables. A cet égard, on peut mentionner plus particulièrement

- le projet Grand Conseil de 160 membres et la réforme électorale (votation populaire du 22. 09. 2002);
- la mise en place d'un frein au déficit et à l'augmentation des impôts (votation populaire du 03. 03. 2002);
- la révision du plan directeur cantonal;
- la loi sur le pilotage des finances et des prestations;
- la loi sur la société anonyme Editions scolaires bernoises;
- la loi sur la société anonyme Bedag Informatique (Loi sur la Bedag, LBI);
- l'adhésion du canton de Berne à la convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2);
- la loi sur les marchés publics;
- la loi sur la chasse et la protection de la faune sauvage (LCh).

Le Conseil-exécutif remercie les collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale pour leur engagement dans l'année écoulée. Nous sommes appelés maintenant à poursuivre sur la voie des changements engagés, avec courage et détermination, et à mettre en application pour le canton de Berne tous les éléments de la stratégie pour le futur.

Berne, le 26 mars 2003

Au nom du Conseil-exécutif

La présidente: *Zölch-Balmer*

Le chancelier: *Nuspliger*